

BILAN 2018

La « protection » des 64h en zone Est, on en parle ?

64H SUPPLÉMENTAIRES

	AVANT <i>(TDS négociés par le SNCTA, hors grève, soumis à consultation)</i>	APRÈS <i>(TDS négociés par l'UNSA-ICNA, en grève, imposés en CT)</i>
Forfait briefing/relève	1,58h	1,41h
Heures supp au-delà des 32h hebdomadaires	63h*	64h <u>affichées</u> +9h masquées par le forfait 1,41h <small>52 semaines x 0,17h</small> = 73h
Nombre d'horaires et conséquences	3 Stabilité sur l'année, offre secteurs cohérente , construction favorable pour l'équipe et la gestion de salle	4 Changements fréquents de TDS, offre secteurs inadaptée , construction pénalisante pour l'équipe et la gestion de salle

	avril	mai	juin	septembre	octobre	novembre
3 horaires	Hiver	Mi-saison (33,64h)	Été	Mi-saison (33,64h)	Hiver	
4 horaires	Hiver	Mi-saison basse (33,64h-1,02h) <small>5 semaines</small>	Mi-saison (33,64h) <small>6 semaines</small>	Été	Mi-saison (33,64h) <small>3 semaines</small>	Mi-saison basse (33,64h-1,02h) <small>4 semaines</small>

Le SNCTA considère que l'application de 3 horaires est pertinente en termes d'offre et de gestion (4 périodes d'application sur l'année) mais refuse la mise en place d'un quatrième (6 périodes d'application).



*Le SNCTA a fait le choix de ne pas mettre en place un quatrième horaire, qui permettrait pourtant d'afficher 54h supplémentaires (baisse de 1,02h/semaine sur 9 semaines), car :

- ☹ l'impact des aménagements est **faible** pour les contrôleurs ;
- ☹ l'appropriation des TDS est plus **difficile** car ils changent fréquemment (mi-saison 21 jours, mi-saison basse 28 jours...) ;
- ☹ la gestion de la salle en est **complexifiée**.

JUGEZ PAR VOUS-MÊMES.

lfmm@sncta.fr

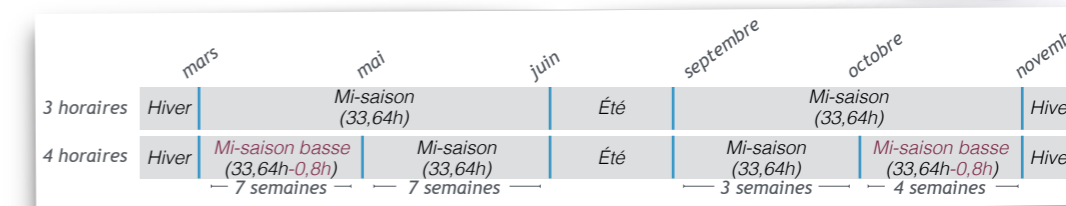
ET EN ZONE OUEST ?

BILAN 2018

La « protection » des 64h en zone Ouest, on en parle ?

64H SUPPLÉMENTAIRES

	AVANT <i>(TDS négociés par le SNCTA, hors grève, soumis à consultation)</i>	APRÈS <i>(TDS négociés par l'UNSA-ICNA, en grève, imposés en CT)</i>
Forfait briefing/relève	1,58h	1,41h
Heures supp au-delà des 32h hebdomadaires	80h*	64h <u>affichées</u> +9h masquées par le forfait 1,41h <small>52 semaines x 0,17h</small> = 73h
Nombre d'horaires et conséquences	3 Stabilité sur l'année, offre secteurs cohérente , construction favorable pour l'équipe et la gestion de salle	4 Changements fréquents de TDS, offre secteurs inadaptée , construction pénalisante pour l'équipe et la gestion de salle



Le SNCTA considère que l'application de 3 horaires est pertinente en termes d'offre et de gestion (4 périodes d'application sur l'année) mais refuse la mise en place d'un quatrième (6 périodes d'application).



*Le SNCTA a fait le choix de ne pas mettre en place un quatrième horaire, qui permettrait pourtant d'afficher 71h supplémentaires (baisse de 0,8h/semaine sur 11 semaines), car :

- ☹ l'impact des aménagements est **faible** pour les contrôleurs ;
- ☹ les TDS sont **incohérents** en termes d'offre secteurs (ex : trou à 11h, le S2 finit plus tôt en mi-saison basse qu'en hiver) et génèrent des régulations qui **pénalisent** les usagers et se répercutent sur les contrôleurs le soir ;
- ☹ l'appropriation des TDS est plus **difficile** car ils changent fréquemment (mi-saison 21 jours, mi-saison basse 28 jours...) ;
- ☹ la gestion de la salle en est **complexifiée**.

JUGEZ PAR VOUS-MÊMES.

lfmm@sncta.fr

ET EN ZONE EST ?